





1

VB 39690

O TOOLE

Randal

Last name - Nom

First name - Prénom

Address - Adresse

Postal code - Code postal

Telephone - Téléphone

Signature

X



System - Réseau



Maritime - Maritimes



Eastern - Est



Western - Ouest

: 89 / 1 / 4 : 89 / 1 / 18 :

Validity from - Valide du to - au

Not valid unless calculation is completed - Le formulaire doit être rempli pour être valide



System - Réseau



Regional - Régional

: 15 + - = 15 :

Days valid - Jours valides



Adult - Adulte



Child - Enfant



Student - Étudiant

: 299 + - = 299 :

Price box - Calcul tarifaire

Form of payment - Mode de paiement

References - Références

: ML 8052495501 :

Issuing agent completes this section when first ticket is issued.

L'agent émetteur doit remplir cette section lors de l'émission du premier billet.

: TIB : T12540 : 89/1/4 :

Form - Modèle

Ticket no. - N° du billet

Date of travel - Date du voyage

Issuing agent's stamp - Timbre de l'agent émetteur

R0047
89/12/13
VIA VCVR.

Card - Carte 5

Conditions

- 1 A ticket for each journey must be secured by holder upon presentation, of the CANRAILPASS to a VIA Sales office.
- 2 Use of this CANRAILPASS is dependent on space availability.
- 3 This CANRAILPASS is valid for unlimited travel in coach seat, on all VIA trains and intercity buses within the territory specified (excluding Newfoundland).
- 4 Additional consecutive days must be purchased prior to first use.
- 5 The holder may occupy any other type of accommodation offered by VIA, but must pay regular charges for the accommodation selected.
- 6 This CANRAILPASS is good for travel any day, except December 15 to January 3 inclusively and the Thursday before and Monday after Easter.
- 7 This CANRAILPASS is not transferable. The holder must produce for each Conductor's inspection, suitable identification bearing his/her signature or sign the CANRAILPASS in the presence of the Conductor.
- 8 After first use, this CANRAILPASS will have no refund value.

Conditions

- 1 Le détenteur d'une CANRAILPASS devra obtenir un billet pour chaque parcours sur présentation seulement de son CANRAILPASS à un bureau de vente de billets de VIA.
- 2 L'utilisation de cette CANRAILPASS dépend de l'espace disponible.
- 3 La CANRAILPASS est valide sans limitation de parcours en siège coach dans tous les trains et autocars de VIA circulant dans un territoire donné (excluant Terre-Neuve).
- 4 Les journées consécutives additionnelles devront être achetées avant le premier usage.
- 5 Le détenteur peut occuper tout autre type de places offert par VIA sur paiement du tarif applicable à la place choisie.
- 6 La CANRAILPASS est valable tous les jours sauf du 15 décembre au 3 janvier inclusivement; et le jeudi avant, et le lundi après Pâques.
- 7 La CANRAILPASS est incessible. À la demande du chef de train, le détenteur présentera une pièce d'identité en règle portant sa signature ou signera le présent titre de transport en présence du chef de train.
- 8 Dès la première fois qu'il est utilisé, la CANRAILPASS ne peut être présenté pour remboursement.